

## ANNEXE 25

Ville de Ottignies - Louvain-la-Neuve

# URBANISME

## AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Cette demande est introduite par : Monsieur et Madame Jean-Baptiste et Natacha STAQUET-CAPPELLE avenue des Peupliers, 68 à 1340 Ottignies Louvain-La-Neuve.

Le terrain concerné est situé avenue des Peupliers 68 à 1340 Ottignies Louvain-La-Neuve, et cadastré 01 F 435 B 7.

**Le projet consiste en : Transformation et extension de l'habitation, et présente les caractéristiques suivantes :**

**Le projet s'écarte des prescriptions du RCU devenu GCU en matière de :**

- Parement bardage bois : matériau différent de ceux existants mis en oeuvre, sens de pose, teinte,
- Baie horizontale en façade à rue.

Le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **les lundis de 12 H 30 à 18 H 45 – du mardi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 15 – les samedis de 9 H à 11 H 30 (les samedis : sauf en juillet et en août) :**

**Du 01/06/2018 au 15/06/2018**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Closset (010/43.62.78), l'architecte communale traitant la demande.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 01/06/2018 au 15/06/2018** à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies Louvain-la-Neuve
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@olln.be](mailto:urbanisme@olln.be)

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature.**

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 23/05/2018.